

ASSEMBLEE NATIONALE1er juillet 2005

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - (n° 2381)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 193

présenté par
M. Chatel, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques,
et M. Raison

ARTICLE 32

Dans le dernier alinéa du III de cet article, après les mots :

« industriel ou »,

insérer les mots :

« à la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.